

Communiqué de presse

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE

# LES JOURNÉES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL



## 8<sup>e</sup> édition des Journées de la sécurité routière au travail 27 au 31 mai 2024

**La Sécurité routière encourage les employeurs à sensibiliser leurs collaborateurs au risque routier professionnel pendant une semaine**

En 2022, 485 personnes sont décédées lors de trajets liés au travail (que ce soit le trajet domicile-travail ou les trajets de mission). Dans le cadre de cette 8<sup>e</sup> édition des Journées de la sécurité routière au travail, la Sécurité routière propose aux entreprises ainsi qu'aux organismes publics et privés d'organiser des actions de sensibilisation à destination de leurs collaborateurs.

Pour les accompagner dans l'animation de ces journées dédiées à la sécurité routière au travail, de nombreux outils sont disponibles en téléchargement sur le site de la Sécurité routière : des kits de communication, des supports vidéo comme la série « On vient voir... » réalisée par Fred Testot, des modules interactifs, des quiz, des podcasts, etc., pour mettre en action les bonnes pratiques en faveur d'une route plus sûre.

**Pour cette édition, de nouveaux outils viennent enrichir les ressources déjà mises à disposition des employeurs.**

### « JE REPASSE LE CODE »

Pour réviser ou mettre à jour ses connaissances sur le code de la route, la Sécurité routière propose le module « Je repasse le code » pour tester sa connaissance de la signalisation et des règles de conduite en répondant à des questions issues de la base de questions officielles de l'examen théorique général (ETG) du code de la route.

Après des modules d'entraînement de 10 questions, les collaborateurs, seuls ou en groupe, pourront se tester lors d'un « examen » avec 40 questions, comme le vrai.

[Découvrir le module](#)

### DES CONSEILS DE « PROS » À ACCROCHER SUR LES RÉTROVISEURS

Pour rappeler les bonnes pratiques en voiture ou en utilitaire léger, deux accroches-réto sont mis à disposition des employeurs. Ces flyers pouvant s'accrocher sur les rétroviseurs des véhicules mettent en avant les bonnes pratiques et des conseils de « pros » à avoir en tête avant de démarrer et une fois sur la route.

[Télécharger les accroches-réto](#)

### « ON EN PARLE »

À travers deux chroniques radio, Jean-Marc Faidutti, gérant de Flandres C2e et Jean-Michel Pinel, dirigeant de C.E.P.I. – tous deux lauréats Or des Trophées « Les Pros ont du talent » – partagent les actions concrètes qu'ils mettent en place pour sensibiliser leurs collaborateurs au risque routier professionnel et incitent les autres chefs d'entreprise à prendre part aux Journées de la sécurité routière au travail.  
Les deux spots sont diffusés sur RMC, RTL, France Inter et Radio Classique depuis le 29 avril et jusqu'au 26 mai.

[Télécharger les spots](#)

## DÉCOUVRIR TOUS LES OUTILS DE COMMUNICATION

### CHIFFRES CLÉS

- En 2022, 485 personnes sont décédées dans un trajet lié au travail (trajets domicile-travail ou trajets de mission, ce qui représente 15 % de la mortalité routière. (Source : ONISR)
- Les personnes décédées dans un trajet lié au travail sont majoritairement des hommes alors qu'ils ne représentent que 52 % de la population active :
  - 96 % des tués lors de trajets de mission sont des hommes ;
  - 80 % des tués lors de trajets domicile-travail sont des hommes.(Source : ONISR)
- Les accidents de la route représentent 5 millions de journées en congés maladie par an. En moyenne, ce sont 89 jours d'arrêt pour une victime d'un accident de la route en lien avec le travail. (Source : Cnam/MSA 2023)

### 7 ENGAGEMENTS+ POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE

Le 11 octobre 2016, 21 grands chefs d'entreprise se sont publiquement engagés en faveur de la sécurité routière en signant 7 engagements forts pour la sécurité des déplacements professionnels de leurs collaborateurs. Depuis, plusieurs milliers d'autres les ont rejoints pour améliorer la sécurité sur la route de leurs 4,8 millions de collaborateurs.

En 2023, afin d'accompagner l'essor des mobilités douces et d'intégrer leur accidentalité croissante dans la prévention du risque routier professionnel\*, la Sécurité routière a fait évoluer la charte. L'engagement 7 est devenu 7+ pour intégrer désormais, en parallèle des deux-roues motorisés, les cyclistes et utilisateurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPm) comme les trottinettes électriques.

\*Depuis 2022, moins de 50% des personnes décédées sur la route sont des automobilistes (source : ONISR).

17 mai 2024

[Cliquez ici pour vous désabonner](#)